



**Coordination Nationale des Sections et Syndicats  
FORCE OUVRIERE du Groupe ALSTOM**

**Valenciennes**

**20 mai 2014**

**« Si l'homme veut être une personnalité libre, les organisations qu'il constitue doivent, elles aussi, être des organisations libres. ».**

Léon JOUHAUX,  
Président fondateur de FORCE OUVRIERE



## **Résolution coordination FO-ALSTOM 2014**

Pour les sections et syndicats FO-ALSTOM, il est de l'intérêt des salariés de ne pas laisser démanteler la société ALSTOM. La préservation de l'industrie, des emplois ainsi que les secteurs stratégiques sont en jeu. Pour FO l'Etat doit prendre le contrôle de l'entreprise en entrant dans son capital.

Alstom est un fleuron de l'industrie française et doit le rester. 18 000 salariés sont concernés en France sur les 93 000 que compte le groupe.

D'après la presse, depuis plus de deux mois, des discussions sont en cours entre le PDG du Groupe Alstom et General Electric en vue du rachat des secteurs «énergie» qui représentent plus de 70% du chiffre d'affaire du groupe Alstom et 50% des salariés en France.

Le groupe Alstom se serait engagé sur une clause de dédit vis-à-vis de General Electric, qui imposerait le versement de 185 millions d'euros à GE dans le cas où l'offre de GE serait refusée.

Les salariés, leurs représentants, les instances représentatives du personnel du groupe Alstom ont été complètement ignorés par la Direction dans cette affaire. Il y a eu de fait délit d'entrave au bon fonctionnement des Instances représentatives du personnel qui n'ont pas été informées par la Direction du groupe.

Aujourd'hui Siemens intervient à son tour dans le dossier et a demandé à avoir le même traitement que son concurrent en termes de consultations des comptes pour proposer son offre.

Pour FO, il doit y avoir une autre alternative que de céder nos savoir-faire, nos compétences et surtout les centres de décisions.

L'Etat avec la banque publique d'investissement doit intervenir rapidement pour prendre le contrôle du groupe ALSTOM.

En conséquence, les sections et syndicats FORCE OUVRIERE du groupe ALSTOM réunie à Valenciennes le 20 mai 2014 mandate la délégation FO qui sera reçue par le ministre Arnaud Montebourg le 21 mai 2014 sur les revendications suivantes :

- **Entrée de l'Etat dans le capital du groupe Alstom, avec prise de participation majoritaire.**

**Le gouvernement doit donner :**

- **la garantie de non démantèlement du groupe,**
- **la garantie du maintien de tous ses sites industriels, de toutes ses activités et de tous les emplois.**
- **Aucun licenciement**
- **Arrêt de la délocalisation des fabrications et des études ;**
- **Arrêt des externalisations d'activités,**
- **Retour dans le périmètre d'ALSTOM des activités externalisées et notamment des activités sous-traitées dans les sites ALSTOM;**
- **Embauche en CDI des salariés en contrat précaire travaillant sur les sites et les chantiers d'ALSTOM (CDD, CDI de chantier, intérim, etc...)**
- **Augmentation collective des salaires pour toutes les catégories socioprofessionnelles de façon à maintenir et augmenter le pouvoir d'achat**
- **Maintien des salaires à 100% en cas de chômage partiel.**

L'Etat doit faire respecter le droit du travail en matière d'information consultation des instances représentatives du personnel du groupe Alstom. En particulier, les instances représentatives du personnel doivent pouvoir étudier en amont les projets d'acquisition et donc avoir accès aux offres, bénéficier d'expertises extérieures en vue d'élaborer leurs éventuelles propositions.

La coordination des sections et syndicats FO d'Alstom rejette les accords 'compétitivité-emplois' qui visent à associer les organisations syndicales à la baisse des salaires ou à la remise en cause de la durée légale du travail. Les prétendues garanties sur l'emploi mises en avant dans ce type d'accords sont illusoires comme l'ont montré de nombreux exemples.

La coordination des sections et syndicats Force Ouvrière d'ALSTOM appelle tous les salariés du groupe (ouvriers, ATAM, Ingénieurs & Cadres) à adhérer à FO pour donner du poids à la défense de leurs intérêts et de leurs emplois à travers le seul syndicat libre et indépendant.